

Association réformée évangélique mondiale¹

The World Reformed Fellowship

Déclaration de foi

Préface

Lorsqu'un projet comme la rédaction de cette déclaration de foi arrive à son terme, il est tout à fait naturel (et certainement chrétien) de se réjouir. Nous nous réjouissons de ce que le Seigneur, lui-même, nous a permis d'aboutir. C'est ainsi qu'il a mis à contribution de nombreux serviteurs, dont la plupart sont mentionnés dans l'introduction, à l'exception de l'auteur de celle-ci.

Or, Andrew McGowan a passé un nombre incalculable d'heures sur ce projet depuis l'an 2000, où l'idée en a été formulée, jusqu'à la publication du document final. Il a veillé tout au long de l'élaboration du texte à ce que le travail nécessaire soit accompli, grâce à quoi la rédaction de celui-ci est maintenant terminée.

En plus de ce suivi méticuleux, Andrew McGowan a dirigé avec patience et sagesse tout le processus d'élaboration, éclairant les discussions de son extraordinaire compétence théologique (à la fois réformée et évangélique). Il n'a pas toujours eu gain de cause dans les nombreux débats de la commission théologique. Mais il a veillé à ce que les questions essentielles soient examinées avec rigueur. Il a fait preuve de cette grâce particulière, célébrée par le texte, en conduisant des discussions parfois houleuses à la formulation de conclusions réfléchies, bibliques et profondément réformées.

Au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des membres de World Reformed Fellowship (WRF) – Association réformée évangélique mondiale (AREM), je voudrais lui exprimer toute ma reconnaissance pour ce travail admirablement bien fait !

D^r Samuel Logan

Directeur international

World Reformed Fellowship (WRF) – Association réformée évangélique mondiale (AREM)

23 avril 2011

¹ Cette Déclaration a été traduite par Danièle et Pierre Berthoud, avec le concours très apprécié de Mlle Marie de Védrières.

Introduction

C'est lors de l'assemblée générale inaugurale de World Reformed Fellowship (WRF) – Association réformée évangélique mondiale (AREM), tenue à Orlando (Floride) en l'an 2000, que j'ai suggéré que l'association nouvellement fondée WRF – AREM puisse servir l'Eglise en rédigeant une nouvelle confession de foi pour le XXI^e siècle. Trois raisons m'ont poussé à croire que ce serait un projet utile.

La première raison était que les membres de WRF – AREM, qui provenaient de nombreux pays et de plusieurs dénominations, utilisaient une série de textes symboliques, tels que la Confession écossaise, la Confession de foi belge (Confession Belgica), le Catéchisme de Heidelberg, les Trente-Neuf Articles (anglicans), les Canons du Synode de Dordrecht, la Confession de foi de Westminster, la Déclaration de Savoie (Londres) et d'autres encore. De plus, nous adhérons tous à la théologie « réformée ». Comme nous étions tous réformés, il devait certainement être possible de formuler une déclaration de foi commune.

La deuxième raison était le besoin d'une déclaration de foi qui réponde aux questions auxquelles l'Eglise était confrontée aujourd'hui. Toutes nos confessions ont été écrites aux XVI^e et XVII^e siècles et leur objectif principal était d'énoncer la foi réformée par rapport au catholicisme romain médiéval et, plus récemment, à l'arminianisme. Aucune de ces confessions ne traite des principaux problèmes posés à l'Eglise aux XIX^e, XX^e et XXI^e siècles, à savoir le libéralisme, le pluralisme et le postmodernisme.

La troisième raison était que toutes nos confessions ont été rédigées en Europe occidentale, alors que le leadership de l'Eglise universelle s'est déplacé, maintenant, dans l'hémisphère Sud. Je me suis dit qu'il serait intéressant de voir ce qui arriverait si des érudits d'Afrique, d'Asie, d'Asie australe et d'Amérique du Sud s'engageaient avec des théologiens d'Europe et d'Amérique du Nord dans un tel travail. Les théologiens européens et américains ayant joué, depuis plusieurs siècles, un rôle prédominant au sein de l'Eglise globale, il semblait légitime de travailler, maintenant, avec des théologiens venus du « monde majoritaire ».

La première assemblée générale a entériné la mise en route du projet. Malheureusement, pour le réaliser, les ressources permettant de rassembler des théologiens du monde entier n'étaient pas disponibles. Finalement, lors de l'assemblée générale qui a eu lieu en Afrique du Sud en 2006, le WRF-AREM a nommé une commission théologique et a chargé une équipe de théologiens de rédiger une nouvelle déclaration de foi. Cette commission théologique comprenait les membres suivants (par ordre alphabétique) : professeur Pierre Berthoud (France), D^r Gerald Bray (Angleterre), D^r Flip Buys (Afrique du Sud), D^r Leonardo de Chirico (Italie), D^r Wilson Chow (Hong Kong), D^r Victor Cole (Kenya), D^r Allan Harman (Australie), D^r In Whan Kim (Corée du Sud), D^r Peter Jones (USA), D^r Julius Kim (USA), D^r Samuel Logan (USA), D^r Augustus Lopes (Brésil), D^r Andrew McGowan (Ecosse), D^r David McKay (Irlande du Nord) et D^r Steven Tong (Indonésie).

Deux membres de cette commission méritent une mention spéciale : Allan Harman, qui en a été le secrétaire durant toute la réalisation du projet, accomplissant un énorme travail, et Gerald Bray, qui, en tant qu'éditeur, a veillé à l'harmonie littéraire de la déclaration.

Il nous faut également exprimer la gratitude de WRF-AREM au D^r Robert den Dulk, qui a permis, par sa générosité, la réalisation du projet. Son soutien, dès le tout début du travail, a été d'un grand encouragement. Nous regrettons vivement qu'il ne soit plus parmi nous pour en voir le résultat.

Notre méthode de travail a consisté, premièrement, à identifier les thèmes à traiter ; deuxièmement, à distribuer ces thèmes à deux ou trois membres de la commission ; troisièmement, à discuter et à amender les sections rédigées par les petits groupes qui ont procédé, ensuite, à une nouvelle rédaction du texte ; quatrièmement, à réviser une nouvelle fois les sections à la réunion suivante de la commission. La plupart des articles ont été soumis à trois rédactions au moins, avant de parvenir à un texte définitif.

Une fois terminée, la déclaration de foi a été présentée au mois d'avril 2010 à l'assemblée générale de WRF-AREM, qui s'est tenue en Ecosse. C'est à ce moment-là que tous les membres ont été invités à proposer des changements ou des ajouts au texte, à la condition que ceux-ci soient soumis avant le mois d'octobre de la même année. Un nombre considérable de propositions ont été reçues, collationnées et présentées à la commission théologique en janvier 2011. En mars 2011, la commission théologique s'est réunie dans les locaux de la Fourth Presbyterian Church de Bethesda (Maryland). A cette réunion, nous avons systématiquement examiné chacune des propositions reçues et la déclaration a été amendée en conséquence. Bien entendu, nous n'avons pas accepté toutes les propositions de changement, mais chacune a fait l'objet de toute notre attention. La version corrigée a été présentée, le lendemain, au conseil d'administration de WRF-AREM. Le conseil a approuvé la déclaration moyennant quelques modifications mineures. C'est cette déclaration, telle qu'elle a été adoptée le 31 mars 2011, que nous vous présentons ici. Cette déclaration de foi, qui a été rédigée à la demande de l'assemblée générale de WRF-AREM et approuvée par le conseil d'administration, sera présentée telle qu'elle est à la prochaine assemblée générale de WRF-AREM en 2015.

Deux remarques importantes s'imposent au moment où nous proposons cette déclaration de foi à l'Eglise. Tout d'abord, le but de cette déclaration de foi n'est pas de remplacer les confessions de foi des dénominations membres de WRF-AREM. C'est une déclaration supplémentaire qui peut être utilisée, à la fois, par des individus et par des Eglises, afin d'entamer une réflexion sur la nature de la théologie réformée et sur la manière dont elle permet de répondre aux questions théologiques et morales posées à l'Eglise du XXI^e siècle. Deuxièmement, l'adhésion à la déclaration ne constitue pas une condition pour devenir membre de WRF-AREM. La prochaine assemblée générale de WRF-AREM peut décider de l'ajouter à la liste actuelle des confessions de foi, à laquelle ceux qui désirent devenir membres doivent adhérer, mais cette décision lui appartient à elle seule.

Tous ceux d'entre nous qui ont œuvré dans la commission théologique ont largement profité de cette expérience et ont beaucoup appris. Les débats relatifs à des questions de doctrine ont été stimulants et ont aiguisé notre réflexion. La communion fraternelle que nous avons partagée a été grandement appréciée même lorsque nous n'étions pas d'accord ; des amitiés profondes et durables se sont forgées. Mais, plus que tout, c'est l'engagement remarquable de chacun au service d'un objectif commun qui nous a le plus marqués. Personnellement, j'ai réalisé, bien plus qu'auparavant, à quel point les Lumières ont conditionné la théologie des Eglises en Europe et en Amérique du Nord.

Ce sont mes collègues du « monde majoritaire » qui ont suscité, chez moi, cette prise de conscience et ce sentiment d'humilité. J'ai envers eux une grande dette.

Je crois que le travail que nous avons accompli sera utile et rendra service à l'Église, en tout cas comme un outil pouvant encourager l'étude de questions doctrinales et faire connaître à beaucoup la foi réformée. Servez-vous-en vous-même et encouragez d'autres à le faire !

Le révérend professeur A.T.B. McGowan
Président de la commission théologique de WRF-AREM

LA DÉCLARATION DE FOI

I. La doctrine de Dieu

1. L'identité du Créateur

Nous croyons en un seul Dieu, créateur, soutien et recteur de tout ce qui existe. Par ses décrets éternels, il a établi l'univers et le gouverne selon sa volonté souveraine. Il n'existe aucun être qui lui soit supérieur ou qui ait le pouvoir d'affecter, de modifier ou de réduire sa souveraineté sur la création.

2. Le Créateur et ses créatures

Dieu manifeste sa présence et son pouvoir à toutes ses créatures, en particulier à la race humaine qu'il a faite à sa propre image, à la fois mâle et femelle. Il existe une égalité fondamentale entre les hommes et les femmes, sans pour autant exclure des différences ; aussi les vocations des hommes et des femmes ne sont pas interchangeables, mais complémentaires. Bien qu'il n'y ait pas de distinction de genres en lui, Dieu se révèle à nous essentiellement en termes masculins et son Fils s'est incarné en tant qu'homme.

3. La révélation du Créateur à tous les êtres humains

Dieu est un être personnel qui se révèle en termes personnels. Dans les temps anciens, il s'est adressé à des personnes très différentes selon des modalités variées. Les actes qui accompagnaient ses paroles et l'accomplissement de ses promesses étaient des signes de sa puissance. En parlant à des êtres humains, Dieu s'est révélé lui-même et a communiqué ses intentions afin de susciter, chez eux, le désir d'obéir à ses commandements.

L'ordre naturel des choses témoigne de l'existence, de la puissance et de la majesté du divin créateur, de telle sorte que personne n'est excusable de ne pas croire en lui. La révélation générale est l'expression employée pour décrire les moyens par lesquels Dieu se manifeste à tous les êtres humains, sans exception, que ce soit dans la nature, dans l'histoire ou dans la conscience. La révélation générale est suffisante pour nous rendre conscients de l'existence et de la puissance de Dieu comme de nos responsabilités envers lui, mais elle ne l'est pas pour nous conduire au salut. La révélation spéciale est nécessaire parce qu'en tant que créatures déchues, nous sommes spirituellement aveugles et morts. Une véritable connaissance de Dieu survient lorsque Dieu nous rend capables de discerner et de comprendre la vérité de sa révélation.

Parce que les hommes sont créés à l'image du Dieu personnel, le Seigneur et les humains sont des êtres personnels. Ils réfléchissent et communiquent les uns avec les autres au moyen du langage humain. Grâce à ce rapprochement, les êtres humains sont susceptibles de connaître la réalité aussi bien visible qu'invisible. Ils sont également en mesure d'utiliser des concepts dérivés de cette dernière pour développer et transformer la première. Faisant partie de la création visible, les êtres humains vivent en interdépendance avec l'ensemble des autres créatures matérielles. Mais, comme ils sont créés à l'image de Dieu, ils sont conscients de leur statut particulier et capables de rechercher le sens de l'ordre créationnel comme aussi d'exercer leur autorité sur le reste de la création.

La connaissance humaine est personnelle et comprend aussi bien la capacité d'acquiescer et de classer des détails factuels que celle de les analyser, afin de comprendre leur signification et leur raison d'être les plus profondes. C'est pourquoi les êtres humains ont une responsabilité envers la création qui leur a été confiée et ils ont à répondre devant Dieu de leur façon de la gérer. La connaissance humaine est doublement limitée : objectivement, par la finitude de la créature humaine et, subjectivement, par le rejet de Dieu qui a eu pour conséquence un état foncier de péché. La capacité objective de connaître et de comprendre la réalité demeure dans les êtres humains malgré leur chute dans le péché, mais les effets de celui-ci sont si importants qu'aucun humain, aucune société ne peut accomplir le mandat créationnel tel que Dieu l'avait conçu à l'origine.

4. L'autorévélation du Créateur au peuple de l'alliance

Dieu s'est révélé de façon plus complète au peuple de l'alliance, avec qui il a établi une relation spéciale. Dieu se révèle à lui, par son Esprit, dans la Parole, qu'elle soit vivante (en Jésus-Christ), écrite (dans les Ecritures Saintes) ou parlée (dans la prédication).

La révélation que Dieu donne de lui-même dans l'Ancien et le Nouveau Testament est fiable et suffisante ; elle permet aux êtres humains de le connaître et de le servir. Cependant, cette connaissance de Dieu ne peut pas être exhaustive. En effet, il existe beaucoup de choses au sujet de Dieu qui nous échappent et le langage humain rend compte incomplètement de celles que nous appréhendons au sein de l'expérience. Dieu, tel qu'il est en lui-même, est souvent si différent de ses créatures que nous ne pouvons parler de lui qu'en formulant ce qu'il n'est pas : il n'est ni visible, ni mortel, ni compréhensible, aussi bien physiquement que mentalement. Cependant, il possède, de façon absolue, des attributs que les êtres humains sont capables de reconnaître et de formuler : il est omniscient, plein de sagesse et tout-puissant. Ces caractéristiques sont identifiables, mais la raison et la logique humaines sont trop limitées pour en donner une définition exhaustive. Elles ne peuvent être réellement connues et comprises qu'au sein d'une relation personnelle avec Dieu suscitée par la foi dans le Seigneur Jésus-Christ.

Dieu s'est adressé personnellement à Abraham, à qui il a fait la promesse qu'il deviendrait le père d'une grande nation, qu'il recevrait une terre et qu'il serait en bénédiction pour le monde entier. Ces promesses ont été renouvelées à son fils Isaac et à son petit-fils Jacob, à qui le nom d'Israël a été donné. Par les descendants de Jacob, Israël, la nation est devenue un peuple spécial dont la destinée historique a été de recevoir et de transmettre la Parole de Dieu au monde et de préparer la venue d'un Sauveur divin. Cette Parole a été transmise par des serviteurs choisis et préservée, par la suite, dans les textes écrits que nous appelons maintenant la Bible hébraïque, ou l'Ancien Testament. Ce qui avait été prévu et entrevu dans les écrits de l'Ancien Testament a trouvé son plein accomplissement en Christ. Alors que bien des prescriptions de l'Ancien Testament, y compris le culte dans le Temple et les sacrifices d'animaux, ne sont plus nécessaires, les principes spirituels qu'elles contiennent n'ont pas été abolis. Ces principes demeurent valables pour les chrétiens, qui ont été unis au peuple d'Israël sur le fondement de la foi qu'ils partagent avec Abraham. Les croyants chrétiens forment une famille, le royaume de Dieu, qui s'étend jusqu'aux confins les plus éloignés du monde, et la proclamation de l'Evangile apporte des bénédictions à tous ceux qui l'entendent et croient. Ceux qui appartiennent ethniquement au peuple juif, mais qui n'ont pas reconnu et accepté le Christ, n'ont pas reçu les bénédictions promises à leurs ancêtres ; ils occupent, néanmoins, une

place spéciale dans le plan et les desseins de Dieu qui seront révélés dans les derniers temps. L'Église, par conséquent, est dans l'obligation de partager le message de Jésus, Messie, Sauveur et Seigneur, avec le peuple juif. Son incorporation à l'Église chrétienne se produit de la même façon que celle des non-Juifs.

5. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit forment une Trinité de personnes égales

En Jésus-Christ, Dieu s'est révélé comme une Trinité de personnes, donnant au christianisme un caractère unique parmi les religions monothéistes du monde. Dieu n'est pas une monade² solitaire, mais une Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, qui demeure à jamais dans une communion personnelle. C'est pour cette raison que les êtres humains, qui ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, sont conscients de leur propre identité personnelle et de la relation qu'ils ont avec Dieu et avec les autres. La distinction particulière inhérente à l'identité personnelle, qu'elle soit humaine ou divine, est fondée sur les distinctions qui existent entre les trois personnes divines et qui subsistent éternellement dans le Dieu unique.

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont chacun également et pleinement Dieu, de droit et non par dérivation, transfert ou héritage du Père ou de n'importe qui d'autre. Ils partagent une nature divine commune et, comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'est pas approprié de prétendre connaître une des personnes sans connaître les trois. Les manières de communiquer entre elles diffèrent de l'une à l'autre, mais toutes sont empreintes d'amour. C'est parce que le Père aime le Fils qu'il lui a donné toute autorité dans le ciel comme sur la terre. C'est parce que le Fils aime le Père qu'il s'est sacrifié volontairement pour nous afin que nous puissions vivre avec lui au ciel, comme le Père le désire. C'est parce que le Saint-Esprit aime à la fois le Père et le Fils qu'il vient dans le monde, non pas d'abord pour parler de lui-même, mais pour leur rendre témoignage et pour nous donner leur vie en partage. Finalement, c'est parce que, nous aussi, nous sommes des personnes, créées à l'image de Dieu, que nous pouvons être l'objet de son amour, vivre une relation empreinte d'amour avec lui et manifester cet amour dans toutes nos relations personnelles.

6. Dans l'Ancien Testament, c'est Dieu le Père qui parle

Dans l'Ancien Testament, Dieu s'exprime en tant que personne unique, que le Nouveau Testament assimile au Père de Jésus-Christ, bien que le terme « Père » ne soit pas habituellement employé pour parler de Dieu en Israël. Cependant, il est clair que le Dieu de l'Ancien Testament, à la fois souverain et invisible, correspond pleinement à la personne du Père tel qu'il nous est révélé par Jésus. C'est la volonté du Père que Jésus (en tant que Fils) est venu faire et accomplir. Le Père est la personne de la Trinité qui demeure à la fois invisible et transcendante en tout temps. Le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas souvent évoqués dans l'Ancien Testament, mais ils sont éternellement présents en Dieu et participent pleinement à toutes ses entreprises, en particulier à l'œuvre majestueuse de la création. Il existe aussi, dans cette partie de la Bible, de nombreuses références à la personne et à l'œuvre du Messie promis, comme à l'œuvre de l'Esprit Saint au sein du peuple de Dieu et bien au-delà.

7. Dieu s'est révélé pleinement et en dernier lieu par Jésus-Christ

Dieu a pleinement et en dernier lieu parlé par Jésus-Christ, lui qui a accompli l'ancienne alliance conclue avec Israël et avec tous ses élus. Jésus est à la fois prophète et Parole, prêtre et sacrifice, roi

² Unité parfaite qui est le principe des choses matérielles et spirituelles (Le Petit Robert).

et royaume. Aucune révélation supplémentaire de Dieu n'est nécessaire parce qu'il est lui-même Dieu incarné. En Jésus-Christ, Dieu s'est révélé comme le Fils qui a reconnu la première personne comme son Père et qui a promis qu'il enverrait, après son départ, une troisième personne, l'« autre consolateur » que les Ecritures appellent le Saint-Esprit. Il est donc intrinsèque à l'enseignement du Christ qu'il y ait trois personnes dans le Dieu unique.

8. Dieu se révèle à nous dans un langage que nous pouvons comprendre. Parce que Dieu a consenti à employer le langage humain et parce que la personne du Fils s'est faite homme, il est possible de parler de lui en termes humains. Les premiers disciples auraient pu décrire l'apparence physique de Jésus, mais ils ne l'ont pas fait. Le Nouveau Testament ne nous encourage pas vraiment à faire des tableaux ou des statues de lui, soit comme aides pour l'adoration, soit pour nous rappeler sa présence sur terre. Aucun tableau ou portrait de Jésus n'a d'autorité en soi et de telles œuvres ne doivent jamais devenir des objets de vénération ou d'adoration, même si elles peuvent avoir leur importance par ailleurs.

II. Le mal et le péché

1. L'origine du mal

Dieu a créé l'univers entier très bon. Dieu n'est pas l'auteur du mal et sa sainteté n'est pas compromise par l'existence du mal. Le mal a son origine dans la rébellion de Satan et de certains anges. Il semble bien que l'orgueil soit à la racine de leur chute. Les anges déchus sont appelés démons et sont sous l'autorité de Satan. Ils s'opposent à l'œuvre de Dieu et cherchent à déjouer ses projets. Dieu, malgré tout, demeure souverain sur les puissances du mal et se sert de leurs actions pour faire avancer son plan de salut. Les démons ne doivent être ni adorés, ni servis de quelque manière que ce soit. Leur activité favorise les fausses religions et Satan aveugle les esprits humains face à la vérité.

2. Le mal et l'humanité

Le mal a surgi à la suite du péché que les premiers êtres humains ont commis dans le jardin d'Eden. Adam est l'ancêtre de la race humaine tout entière et chaque être humain doit souffrir des conséquences de son péché, à savoir la réalité d'un monde désordonné et la mort physique. Adam et Eve se sont mis à la place de Dieu et ont fait allégeance à Satan. Succomber à la tentation d'être comme Dieu a des conséquences incalculables. Priver Dieu de la gloire qui lui est due conduit à éliminer les distinctions qu'il a établies et à intervenir dans les domaines qui relèvent de lui comme, en particulier, l'abrogation de la distinction entre mâle et femelle décrétée par Dieu et la confusion entre êtres humains et animaux. Le fait d'utiliser ce qui est bon pour de mauvaises raisons a suscité le chaos, des tensions et la souffrance au sein de la société humaine.

3. Les conséquences du péché sur la vie humaine

Des êtres humains s'allient avec des agents surnaturels pour perpétuer des horreurs tels que des génocides, des abus de pouvoir, des guerres mondiales, différentes formes de terrorisme, des meurtres psychopathes, le trafic d'êtres humains, l'abus de drogues et des violences de toutes sortes. Sans sous-estimer ni amoindrir la responsabilité des êtres humains, de telles expressions du mal sont propagées et orchestrées par des forces démoniaques qui engendrent la division et la destruction, ainsi que des modes de penser et des comportements indignes même des animaux. Le

mal n'est pas dirigé seulement vers la destruction de la création et celle de l'image de Dieu chez les descendants d'Adam et Eve, mais également vers l'anéantissement de l'Eglise et de la vérité de Dieu. Bien que les démons ne se multiplient pas et ne puissent pas être détruits par des humains, nous sommes néanmoins appelés à résister au mal, à l'injustice, à l'oppression et à la violence dont les démons se servent pour faire avancer leur cause tout en attendant, dans un esprit de prière, le retour de Jésus-Christ qui mettra un terme à toutes ces choses.

4. L'universalité du péché et ses conséquences

Tous meurent en Adam et la mort a atteint chacun, car tous ont péché. Toute la race humaine est concernée par la chute et ses conséquences : le péché, l'aliénation, la violence, la guerre, la maladie, la souffrance et la mort. Sur le plan spirituel, tous les êtres humains sont morts à cause de leur rébellion contre Dieu et privés de ses bénédictions. Bien que les êtres humains pécheurs soient capables de découvrir de nombreuses vérités, il leur manque la perspective globale qui leur permettrait de les comprendre comme autant d'aspects de la vérité de Dieu. Etant pécheurs, ils refusent d'accepter les conséquences de la vérité qu'ils ont reçue et s'emploient à l'étouffer par leur méchanceté. La mort physique est aussi à l'œuvre en eux jusqu'à ce qu'ils retournent à la poussière dont ils ont été tirés. A moins que Dieu n'intervienne dans sa grâce, la mort spirituelle deviendra la mort éternelle.

III. La personne et l'œuvre de Christ

1. La gloire de Christ

La personne de Jésus-Christ se trouve au centre du christianisme. Sa gloire et sa grandeur sont telles que l'adorer et l'exalter sont, à la fois, le devoir et le désir de chaque croyant.

2. Le Fils de Dieu incarné est une personne divine avec deux natures

La personne divine du Fils de Dieu, la deuxième personne de la Trinité, a pleinement revêtu la nature humaine dans le sein de la Vierge Marie ; il est né homme et a reçu le nom de Jésus de Nazareth. Jésus possède ainsi deux natures, l'une et l'autre pleinement divine et humaine et cependant distinctes, tout en étant unies dans et par sa personne. Comme la nature divine, partagée avec le Père et le Saint-Esprit, ne peut ni souffrir ni mourir, le Fils a revêtu une nature humaine et, ainsi, a pu payer le prix du péché humain et nous réconcilier avec Dieu. Sur la croix, c'est la personne du Fils, avec ses deux natures, qui a souffert et qui est morte.

3. Le Fils de Dieu incarné est un être humain véritable

Jésus de Nazareth, le Fils de Dieu incarné, est devenu un véritable être humain. Il a possédé, tout en gardant sa nature divine, un esprit humain et une volonté humaine ainsi qu'une constitution psychologique normale. Il a été tenté de la même manière que tous les humains sans succomber, cependant, à la tentation.

4. Le Fils de Dieu a été parfaitement capable de nous réconcilier avec son Père

L'homme Jésus-Christ a été capable de prendre notre place sur la croix et de payer le prix de notre péché, non pas à cause d'une quelconque supériorité naturelle ou objective sur nous, mais parce que, ayant parfaitement obéi à son Père, il était, par conséquent, sans péché. En devenant péché pour nous, il a pu effacer notre dette envers Dieu, son Père, sans contracter la moindre culpabilité

qui l'en aurait séparé. L'œuvre rédemptrice du Christ a acquis le salut pour tous ceux qui, avant la fondation du monde, ont été choisis en lui.

5. La nature du corps ressuscité du Christ

Après deux jours dans le tombeau, Jésus de Nazareth a ressuscité des morts avec un corps transformé, mais ayant toujours une nature humaine reconnaissable. Son corps ressuscité, tout en gardant ses propriétés physiques propres, a été capable de transcender les lois physiques naturelles. Lors de son ascension, lorsqu'il est monté auprès de Dieu, ce corps a encore été transformé en un corps céleste qui est toujours le sien. Les êtres humains ressusciteront, non pas comme était Jésus le premier matin de Pâques, mais tel qu'il est à présent dans son état céleste.

IV. La personne et l'œuvre du Saint-Esprit

1. Le Saint-Esprit, personne de la Trinité

Le Saint-Esprit est engagé dans l'œuvre de création et de salut aux côtés du Père et du Fils. C'est ainsi que le Fils incarné a été conçu par le Saint-Esprit, oint par le Saint-Esprit et qu'il a reçu du Saint-Esprit la force nécessaire pour accomplir son ministère public sur la terre.

2. L'œuvre du Saint-Esprit dans le salut

Le Saint-Esprit applique individuellement l'œuvre de rédemption du Fils aux croyants qu'il unit, à la fois, à Christ leur chef et entre eux. Il est l'agent de l'adoption et de l'intégration des croyants dans la famille de Dieu, à qui il donne l'assurance qu'ils ont été choisis par la puissance souveraine de Dieu. Il aide, enseigne, guide et conduit les croyants conformément à la volonté révélée et au caractère de Dieu. Il sanctifie les croyants en leur faisant produire ses fruits et il intercède constamment auprès du Père en leur faveur.

3. L'envoi du Saint-Esprit à la Pentecôte

La venue du Saint-Esprit à la Pentecôte a été le commencement, dans la vie des croyants, d'une nouvelle œuvre de Dieu qui a conduit à la fondation de l'Eglise chrétienne. Les dons spirituels extraordinaires accordés à ce moment précis de l'histoire ont été des signes uniques liés au début de l'ère messianique ; ils ne peuvent pas être automatiquement revendiqués ou utilisés comme preuve décisive de la puissance de Dieu à l'œuvre aujourd'hui. Les dons divers et permanents du Saint-Esprit sont à rechercher, en toute humilité, selon sa volonté et afin de glorifier Dieu dans le service en vue du bien commun de l'Eglise.

4. Le Saint-Esprit et le réveil spirituel

La puissance du Saint-Esprit continue de se manifester, de façon particulière, durant les temps de réveil spirituel, qui surviennent régulièrement dans la vie de l'Eglise. Ces temps de renouveau et de rafraîchissement spirituels contribuent à l'avancement du royaume de Dieu en rendant les personnes plus conscientes de leur péché et en leur faisant découvrir le Christ d'une façon nouvelle et plus profonde. Dans ces moments privilégiés, les croyants se souviennent de la présence du Saint-Esprit en devenant plus conscients de son œuvre dans leurs vies ainsi que de ses dons. Un réveil spirituel est particulièrement efficace pour ramener le peuple de Dieu à lui en réformant l'Eglise, qui est

constamment en danger de s'égarer. Néanmoins, l'œuvre du Saint-Esprit, particulièrement évidente lors des réveils spirituels, est toujours effective dans l'Eglise ; le devoir des croyants est de prier avec ferveur pour que les fruits et les dons de l'Esprit se manifestent en tout temps.

5. Le Saint-Esprit et le combat spirituel

Le Saint-Esprit combat activement Satan et ses démons et il en protège les croyants. Le Saint-Esprit délivre les hommes et les femmes de l'oppression et de la possession des démons, et les revêt des armes spirituelles nécessaires pour résister à la puissance du diable. La Bible interdit aux croyants de se commettre avec les puissances des ténèbres et leurs œuvres.

V. L'œuvre de salut de Dieu

1. La grâce commune

Dieu accorde une grâce commune à toute l'humanité et une grâce spéciale par laquelle les croyants accèdent au salut. La grâce commune restreint l'action du péché, dispense aux êtres humains pécheurs les bénédictions divines et les rend capables d'œuvres bonnes. La grâce commune est le fondement de la société humaine à partir duquel celle-ci est capable de développer les arts et les sciences. C'est le Saint-Esprit qui rend possible cette activité artistique et scientifique ; aussi les progrès dans le domaine de la culture et de la civilisation humaine sont-ils des dons de Dieu, malgré la chute de l'humanité dans le péché.

2. La vocation et l'élection de Dieu

Dieu appelle les êtres humains à la repentance et à la foi. Personne ne peut répondre à cet appel sans l'action du Saint-Esprit. Bien que nombreux soient ceux qui ont entendu ce message, ou qui l'ont lu dans la Bible ou, indirectement, dans la littérature chrétienne, tous ne sont pas choisis. Plutôt que d'abandonner la race humaine à sa déchéance, Dieu, dans sa grâce souveraine, en a élu certains pour la vie éternelle. Seuls ceux dont les cœurs et les esprits sont illuminés par le Saint-Esprit sont habilités à recevoir les dons promis du pardon des péchés et l'approbation de Dieu.

3. La nature de la régénération

Grâce à l'action du Saint-Esprit, un pécheur mort spirituellement reçoit de Dieu la vie et la réception de cette vie suscite une orientation nouvelle vers Dieu et sa justice. Seul, le Saint-Esprit peut apporter les changements qui produisent la sainteté, sans laquelle personne ne verra Dieu. S'il est vrai que cette œuvre de régénération produit des changements de caractère, les chrétiens demeurent des personnes uniques qui, bien que chacune possède le Saint-Esprit, sont toutes différentes. Leur point commun est l'implantation d'une vie nouvelle en elles, ce qui signifie qu'elles sont, désormais, indissolublement unies à Christ. Le Nouveau Testament exprime cette réalité en disant que les chrétiens sont « en Christ », c'est-à-dire « héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ ». Parce qu'ils sont ainsi unis au Christ en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance, ils sont comblés en lui. Tous les croyants ont l'Esprit du Christ et l'union avec Christ implique qu'ils sont également en relation vivante les uns avec les autres. Ils participent au même salut et ont des buts et des aspirations communes.

4. Les effets de la régénération

La régénération que Dieu opère n'appelle aucun renouvellement. Ayant été justifiés par Dieu, les chrétiens manifestent ce nouveau statut par un changement de leur état spirituel. La conversion est le point de départ conscient d'une vie nouvelle qui engage les croyants à vivre en harmonie avec leur nouvelle nature, leurs sentiments se préoccupant désormais de questions spirituelles et éternelles. Le couple « repentance et foi », expression de la conversion, est au cœur de la vie nouvelle.

5. La foi

La grâce de croire est un don de Dieu. La foi, par conséquent, consiste à recevoir les bénédictions du salut par une foi personnelle et un engagement envers le Christ Sauveur. Cette foi est l'instrument par lequel la révélation divine et toutes les bénédictions promises sont saisies, reçues et pleinement appréciées. Elle donne la conviction que le message biblique est vrai et que l'appropriation personnelle des mérites et de l'œuvre du Christ est essentielle. La vraie foi repose sur son objet, le Christ-Jésus qui, étant pleinement accepté comme Sauveur, suscite un abandon total de l'âme qui trouve en lui seul son salut.

6. La justification

La justification est l'action de Dieu qui suit l'appel effectif du Saint-Esprit et qui suscite la réponse de repentance et de foi du pécheur : « Celui qu'il a appelé, il l'a aussi justifié. » Par la justification, Dieu déclare les pécheurs justes devant lui, car il considère que leurs péchés sont pardonnés et qu'ils sont au bénéfice de la justice de Christ. La justification n'est pas une manière pour Dieu de dire que les pécheurs sont justes alors qu'en fait ils sont coupables. Pour que la justification soit véritable et cohérente avec la sainteté de Dieu, elle doit inclure la notion de mérite. Une véritable sainteté doit exister pour que Dieu soit juste dans sa déclaration de justification. La justification des pécheurs repose sur la justice d'un substitut, la justice du Seigneur Jésus-Christ qui leur est attribuée. L'imputation de la justice de Christ au pécheur est fondamentale pour la foi chrétienne.

7. La justice de Christ est le fondement de notre justification

La justice de Christ comprend sa vie de parfaite obéissance à tous les commandements de la loi de Dieu ainsi que sa mort sur la croix par laquelle il a assumé le châtement que Dieu, dans sa sainte colère, a infligé à tous à cause de leurs péchés, œuvre que sa résurrection triomphale a scellée. Les croyants sont désormais au bénéfice de la justice du Christ qui a satisfait à toutes les exigences de la loi de Dieu à leur place et pour eux. La parfaite justice de Christ constitue le fondement de la justification du pécheur.

8. La justification, l'accord entre Paul et Jacques

Il n'existe aucun désaccord entre Paul et Jacques quant à la doctrine de la justification. Paul décrit la justification comme pardon et approbation divins ; Jacques, lui, insiste sur la vie d'obéissance qui accompagne toute justification authentique.

9. L'adoption des croyants en Christ

Le Seigneur Jésus-Christ comme Fils de Dieu, dont la nature est éternelle et créée, a une position unique. Néanmoins, il n'a pas honte d'appeler ceux qu'il a sauvés ses frères et ses sœurs. Ces enfants que Dieu a adoptés sont les bénéficiaires de l'héritage que Christ leur a assuré, la pleine mesure des

bénédictions de la rédemption. C'est pour cela qu'ils sont désignés comme « héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ ».

En tant qu'enfants de Dieu, les croyants partagent toutes les bénédictions que Dieu accorde à sa famille et, par le témoignage intérieur du Saint-Esprit, ils reconnaissent Dieu comme un Père et s'adressent à lui comme tel. Dieu les aime, il a compassion d'eux et pourvoit à leurs besoins. Les enfants de Dieu ont aussi le privilège de partager les souffrances du Christ ainsi que la glorification qui a suivi. La correction paternelle de Dieu est un autre privilège des croyants, qui confirme leur adoption. Elle leur donne ainsi l'assurance que « Dieu [les] traite comme ses fils. Quel est, en effet, le fils que son père ne corrige pas ? » L'unité des enfants de Dieu en un seul corps est aussi un de leurs privilèges ; elle est également une responsabilité qui requiert amour et service mutuels.

Ce n'est que lors du glorieux retour du Seigneur que les bénédictions de l'adoption seront pleinement éprouvées. L'adoption a une double dimension : actuelle et eschatologique, cette dernière étant un élément de l'espérance chrétienne. Ainsi « nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes en attendant l'adoption filiale, la rédemption de notre corps ». L'adoption ne sera complète que lorsque Christ donnera à son peuple de nouveaux corps lors de la résurrection, lorsque les croyants « auront part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu » avec la nouvelle création.

10. L'action de sanctification du Saint-Esprit

Le Saint-Esprit œuvre dans la vie de ceux qui ont été justifiés et adoptés pour les rendre saints et les transformer à la ressemblance du Christ. Dieu, par son action, éveille chez les croyants le désir de vouloir et de faire ce qu'il ordonne. L'obéissance active aux commandements du Seigneur est essentielle. La sanctification requiert que soit mis à mort tout ce qui est péché dans la vie humaine et que se développent de nouvelles habitudes et des modes de penser et de vivre qui plaisent à Dieu.

11. La réalisation de la perfection chrétienne

Pendant cette vie, aucun croyant n'est entièrement libéré du péché, et la sanctification progresse à vitesse variable. Les réprimandes que Dieu adresse à ses enfants bien-aimés participent également à leur sanctification. Le processus de sanctification sera pleinement réalisé par la puissance et la grâce de Dieu. L'esprit du croyant est pleinement sanctifié à sa mort, lorsqu'il rejoint « les esprits des saints rendus parfaits ». Lors de la résurrection, le corps du croyant partagera cette perfection, étant rendu comme le corps glorieux de Christ. Finalement, tout croyant « portera pleinement l'image de l'homme céleste ».

VI. La vie chrétienne

1. Une spiritualité authentique

La spiritualité chrétienne que caractérisent un respect et un amour profonds pour Dieu est un processus qui dure toute la vie et qui se traduit par des relations intègres avec le prochain. Elle est une sainteté pratique qui transforme le croyant à la ressemblance de Christ. Elle n'est ni tournée vers elle-même, ni en quête d'une force impersonnelle, ni à la poursuite d'un état existentiel nébuleux ou à la recherche de paradis artificiels. Elle se développe dans une relation d'alliance avec le Dieu

trinitaire et dans une communion toujours plus intense avec le peuple de Dieu dans le monde. Elle est le résultat d'une régénération spirituelle soutenue et dirigée par le Saint-Esprit.

2. Les moyens de la sainteté

Afin de générer la sainteté en nous, le Saint-Esprit applique la Parole de Dieu à nos cœurs et à nos esprits, en nous enseignant l'obéissance, en nous intégrant à la communauté des croyants, par une véritable adoration de Dieu, par notre témoignage au monde, par les épreuves et les souffrances, comme aussi par notre opposition au mal.

3. Les fruits de la sainteté

Les fruits de la sainteté comportent la transformation des esprits et des cœurs, des paroles et des actes, une attitude de prière et une vie qui se transforme sans cesse à l'image de Christ. La sainteté se traduit par un renoncement à soi continu, par le souci de « porter sa croix » quotidiennement et de suivre le Christ en pratiquant l'amour, la patience, le pardon, la douceur, la compassion et la bonté envers tous, surtout envers ceux de la famille chrétienne. Cette attitude implique l'abandon continu de soi-même pour se consacrer totalement à Dieu ; elle suscite une joie ineffable, une crainte filiale, une considération désintéressée, un amour vibrant, une compassion et une audace réfléchie, équilibrée par l'humilité, le respect, l'émerveillement, le contentement, une confiance d'enfant, l'obéissance, une espérance infaillible et la paix de Dieu au sein des épreuves, des peines et des souffrances de l'existence.

4. Les expériences spirituelles

Une vie spirituelle centrée sur Dieu accueille ces expériences comme un don du Saint-Esprit. Notre désir de nous rapprocher du Dieu trinitaire nous rappelle que nous vivons constamment en sa présence où que nous nous trouvions. Par conséquent, nous sommes encouragés à remplir notre vocation d'être des instruments de sa grâce régénératrice là où sa providence nous a placés. L'union que nous expérimentons maintenant au sein de l'alliance avec Dieu n'est qu'un avant-goût de la glorieuse communion que nous connaissons lors de l'avènement du Seigneur.

VII. Les Ecritures Saintes

1. Les Ecritures sont l'œuvre de Dieu le Saint-Esprit

Les Ecritures sont inspirées de Dieu ; elles ont été écrites par des hommes parlant de la part de Dieu, alors qu'ils étaient portés par le Saint-Esprit. Les Ecritures sont la Parole de Dieu et entièrement dignes de confiance. Dans leur rédaction originale, elles sont sans erreur dans tout ce qu'elles affirment : tel est le sens de la doctrine que de nombreux théologiens réformés ont appelée « inerrance biblique ». Comme Dieu a veillé sur la mise par écrit des Ecritures, elles correspondent exactement à ce qu'il avait prévu de communiquer. Ayant choisi d'utiliser des êtres humains, Dieu n'a ni ignoré leur humanité ni dicté les Ecritures. Aussi celles-ci reflètent-elles l'histoire personnelle et le style littéraire de chaque auteur ainsi que les caractéristiques de la période à laquelle elles ont été écrites, sans pour autant cesser, dans tous ses aspects, d'être la Parole de Dieu lui-même.

2. Les Ecritures sont reconnues grâce à l'œuvre de Dieu, le Saint-Esprit

Les Ecritures se recommandent à nous par leurs nombreuses qualités, mais, en définitive, c'est le Saint-Esprit qui nous persuade pleinement et nous donne l'assurance de leur vérité et de leur autorité divine. Il en rend témoignage à nos cœurs par et au travers de la Parole. C'est au croyant, habité par le Saint-Esprit, que les Ecritures manifestent leur authenticité en tant que Parole de Dieu. C'est ainsi que l'Eglise chrétienne a reçu la Bible hébraïque et le Nouveau Testament grec et a su reconnaître leur autorité canonique. Les Ecritures ne tirent pas leur autorité de l'Eglise ou de quelque autre source, si ce n'est de Dieu lui-même.

3. Les Ecritures se comprennent grâce à l'œuvre de Dieu le Saint-Esprit

Les Ecritures possèdent une clarté fondamentale, mais seul le croyant chrétien peut recevoir et comprendre leur sens et leur signification spirituels, parce qu'il a accès à « la pensée du Christ. » La chute du genre humain dans le péché a affecté aussi bien l'esprit que la volonté et les émotions. L'aveuglement spirituel qui s'en est ensuivi a laissé les êtres humains incapables de comprendre les choses de Dieu sans l'œuvre du Saint-Esprit. Lorsque ceux-ci sont effectivement appelés et régénérés, le Saint-Esprit commence par ouvrir les Ecritures à leur entendement. Dans sa sagesse, le Saint-Esprit nous révèle le véritable sens de la révélation de Dieu.

4. Les Ecritures sont appliquées au croyant par Dieu le Saint-Esprit

Dieu attire les hommes et les femmes à lui par la prédication de sa Parole. Le Saint-Esprit se sert de la prédication, de l'enseignement et de l'étude des Ecritures pour nous rendre sages à salut par la foi dans le Christ-Jésus et pour nous dévoiler sa pensée. Qu'elles soient prêchées ou lues, les Ecritures sont utiles pour enseigner, pour reprendre, pour corriger et pour éduquer dans la justice, afin que nous soyons équipés pour toute œuvre bonne et que nous ayons un style de vie qui honore Dieu. Elles fournissent ainsi le fondement, l'assurance et la règle de notre foi.

5. Les présupposés qui gouvernent l'interprétation de l'écriture

La Sainte Ecriture est la Parole de Dieu et, par conséquent, elle ne peut pas se contredire. Notre lecture, notre interprétation, notre compréhension et notre application de l'écriture sont influencées, à des degrés et des niveaux divers, par nos convictions ou présupposés antérieurs concernant Dieu et la Bible. Afin de comprendre correctement celle-ci, il est nécessaire de prendre conscience de nos présupposés et de les examiner à la lumière du texte biblique pour que nous les réformions et qu'ils s'accordent mieux avec le sens du texte lui-même. Puisque les Ecritures attestent qu'elles sont d'origine et d'inspiration divines, seules les méthodes d'interprétation qui en tiennent compte sérieusement peuvent découvrir le contenu de leur sens véritable.

6. La clarté de l'écriture

La nécessité d'une étude approfondie de la Bible dans les langues originales n'amoindrit ni la clarté, ni l'autorité divine, ni la fiabilité de l'écriture. Les vérités essentielles pour le salut sont si clairement exprimées dans l'écriture qu'aussi bien les lecteurs instruits que les ignorants peuvent et devraient les comprendre. Le message des Ecritures doit être expliqué à la lumière des philosophies et des opinions qui remettent en question ses présupposés et s'y opposent. En défendant la vision globale du monde biblique face à de tels détracteurs, le sens clair des Ecritures est obtenu non seulement par une comparaison attentive d'un texte biblique avec un autre, mais aussi en prenant en considération les perspectives opposées.

7. Les méthodes d'interprétation appropriées

La Bible est la Parole de Dieu, aussi doit-elle être lue dans un esprit d'humble soumission et en demandant l'illumination du Saint-Esprit. Comme elle a été écrite dans des langues humaines différentes qui reflètent des contextes culturels, sociaux et historiques particuliers, sa signification doit être établie en observant les règles habituelles d'interprétation et avec l'aide de disciplines annexes telles que l'archéologie, l'histoire, la critique textuelle et l'étude des langues originales. Toutes ces méthodes doivent cependant tenir compte à la fois de l'origine divine de l'Écriture, de son infailibilité et de son caractère humain.

8. La signification d'un texte biblique

Un texte biblique peut avoir des applications pratiques et des significations différentes, mais son sens premier est habituellement établi par une application rigoureuse des principes historico-grammaticaux et historico-rédemptifs déjà mentionnés dans le paragraphe précédent. Les interprétations allégoriques, spirituelles et figurées n'ont aucune autorité à moins d'être clairement suggérées par le texte lui-même.

9. L'universalité de la vérité et ses applications

La vérité de Dieu révélée dans l'Écriture est universelle, éternelle et pertinente pour toutes les cultures, tous les âges et tous les peuples. Il peut, néanmoins, exister plusieurs applications distinctes de cette vérité. En contextualisant la Parole de Dieu, l'Église devrait distinguer entre les principes bibliques qui expriment les aspects éternels et universels de la vérité divine et les implications concrètes de ces principes qui peuvent varier selon les contextes. Il faut cependant s'assurer que ces applications sont légitimes et en adéquation avec les principes fondamentaux et immuables.

10. Le modèle de référence de l'autorévélation de Dieu dans les temps postbibliques

Depuis la clôture du canon du Nouveau Testament, Dieu nous parle dans et à travers les Saintes Écritures conjointement avec le Saint-Esprit qui habite en nos cœurs et nous révèle, à la fois, le Père et le Fils. Ceux qui entendent la voix de l'Esprit reçoivent l'héritage qui nous est promis dans le Fils et, avec son aide, ils accomplissent la volonté du Père dans leurs vies. Pour nous enseigner ce que cela signifie et pour nous guider alors que nous cherchons à mettre en pratique la volonté de Dieu, le Saint-Esprit nous a donné des textes écrits pour nous informer, nous stimuler et nous encourager dans notre existence chrétienne. En plus de l'Ancien Testament, ces textes sont la révélation donnée aux disciples de Christ, par ou avec l'approbation des douze apôtres qui ont vu le Seigneur après sa résurrection d'entre les morts, lequel les a désignés pour conduire et instruire l'Église. Rassemblés par les premiers chrétiens qui en ont reconnu la pleine autorité divine, ces écrits forment le Nouveau Testament. Aucun enseignant chrétien, aucune Église n'a le droit d'insister sur des croyances qui ne sont pas contenues dans l'Écriture ou d'interpréter l'une d'entre elles d'une manière qui contredise ce que Dieu a révélé de lui-même ailleurs dans l'Écriture.

VIII. L'Église

1. Sa nature

L'Église est, à la fois, le rassemblement invisible de tous les chrétiens (connus de Dieu seul) et l'Église visible sur terre en ses nombreuses communautés. Elle est le Corps spirituel et surnaturel du Christ, qui en est le Chef. Chaque chrétien est uni au Christ et relié par Dieu à tous les autres chrétiens ; tous

forment ainsi l'Eglise. Le culte rendu à Dieu, la communion fraternelle, les Saintes Ecritures, les sacrements et la mission sont les éléments essentiels de la vie de l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique.

2. Les ministères de l'Eglise

Les Ecritures décrivent les divers ministères que Dieu a donnés à l'Eglise à différentes époques : ceux d'apôtres, de prophètes, d'anciens, de diacres et d'évangélistes. Aujourd'hui, dans chaque Eglise locale, il existe des anciens et des diacres. Les anciens ont pour vocation d'être pasteurs, conducteurs et des exemples, certains d'entre eux se consacrant à la prédication et à l'enseignement. Les diacres s'occupent des pauvres et des personnes en difficulté ; ils gèrent les besoins pratiques, financiers et administratifs de l'Eglise. Comme celui d'ancien, ce service est spirituel et requiert des qualités spirituelles.

3. Le culte

Le culte rendu à Dieu est la responsabilité principale de l'Eglise. La nature et le contenu de ce culte sont déterminés par Dieu lui-même, qui nous les révèle dans les Ecritures. Le culte devrait inclure la louange et le chant, la lecture et la prédication des Ecritures, et la prière.

4. L'autonomie de l'assemblée locale

Chaque assemblée de croyants possède, sous l'autorité des anciens, un degré d'autonomie tout en constituant avec l'ensemble des Eglises locales une unité plus vaste. Ce dernier type de regroupement a revêtu différentes formes selon les époques et selon les Eglises.

5. Les sacrements

Un sacrement est un signe extérieur et visible d'une grâce intérieure et spirituelle. Il a été institué par Christ et représente son œuvre de salut. Les Eglises protestantes ne reconnaissent que deux sacrements : le baptême et la sainte cène (communion ou sainte eucharistie). Ceux-ci sont souvent associés aux deux sacrements de l'Ancien Testament : la circoncision et la Pâque. Le baptême est un rite d'initiation et d'entrée dans l'Eglise chrétienne. Il est administré en utilisant de l'eau. La sainte cène est centrée sur la mort du Christ sur la croix, le pain et le vin étant des symboles du corps et du sang du Christ. Elle permet également aux croyants d'affermir leur foi, de vivre la communion fraternelle en Christ et de se renouveler spirituellement, tout en proclamant la mort du Seigneur jusqu'à son retour.

IX. La tradition

1. L'existence et la validité des traditions apostoliques

Chaque Eglise chrétienne vit selon la règle de foi héritée de la période apostolique. Les Saintes Ecritures sont la seule formulation authentique et normative de cette règle, qui doit servir à évaluer toutes les autres croyances et pratiques. Les Eglises de l'époque apostolique possédaient, sans aucun doute, des coutumes qui n'ont pas été consignées dans l'Ecriture et qu'elle n'a pas prescrites ; aussi les générations chrétiennes ultérieures ne sont-elles pas liées par de telles traditions. De même, bien qu'il soit possible que des écrits apostoliques perdus soient découverts un jour, ceux-ci ne doivent pas être considérés comme Ecriture Sainte, car ils n'ont pas été transmis depuis les temps apostoliques comme faisant partie du Canon.

2. L'autorité des credo et des confessions

Durant le cours de son histoire, l'Eglise a adopté des credo et des confessions de foi afin de rendre plus clair l'enseignement de l'Ecriture. Ces documents et autres décisions semblables, ratifiés par divers corps ecclésiastiques, jouissent de l'autorité acquise par ceux qui les ont adoptés et appellent la reconnaissance et le respect des générations suivantes. Cependant, ils ne sont pas infaillibles et lorsqu'on peut démontrer qu'ils sont en désaccord avec la doctrine des Ecritures ou qu'une nouvelle formulation clarifierait leur enseignement, l'Eglise est libre de les modifier en conséquence.

3. La réaction des réformateurs aux traditions en vigueur à leur époque

Les réformateurs du XVI^e siècle ont entrepris une révision radicale des traditions de l'Eglise et ont abandonné les croyances et les pratiques qui étaient manifestement contraires à l'enseignement biblique. Certains allèrent même plus loin et ont abandonné les traditions qui, tout en n'étant pas cautionnées par l'Ecriture, ne lui étaient pas nécessairement contraires. La célébration de Noël le 25 décembre, par exemple, n'a aucun fondement biblique, mais elle témoigne clairement de la doctrine néotestamentaire de l'incarnation du Christ. Les traditions de cette sorte peuvent être maintenues, modifiées ou abandonnées à la discrétion de l'Eglise locale, pourvu qu'aucune doctrine biblique ne soit compromise.

4. Du culte et du gouvernement de l'Eglise

Chaque Eglise a développé des modèles de liturgie et de gouvernement qui, avec le temps, sont devenus des traditions. Aussi longtemps que ces pratiques ne sont pas contraires à l'enseignement de l'Ecriture et continuent d'accomplir les tâches pour lesquelles elles étaient destinées à l'origine, il n'y a aucune raison de ne pas les garder. Néanmoins, si nécessaire, chaque Eglise locale est libre de modifier de telles traditions. En particulier, les Eglises issues de l'activité missionnaire à l'étranger peuvent avoir hérité de certaines pratiques qui ne sont pas facilement assimilables dans leur propre culture. Ces Eglises ont la responsabilité particulière d'examiner quel est le fondement biblique de ces coutumes. Elles devraient même être encouragées à les modifier si, en le faisant, elles contribuent à rendre un témoignage plus efficace à l'Evangile dans leur environnement culturel particulier. Néanmoins, aucune Eglise ne devrait abolir, modifier ou adopter une tradition ou une pratique sans avoir considéré l'effet que pourrait produire un tel changement sur le témoignage de la communauté chrétienne dans son ensemble.

5. Le maintien opportun de certaines traditions

Certaines traditions chrétiennes sont si profondément enracinées et universelles que les modifier n'apporterait pas grand-chose et conduirait à des divisions inutiles au sein de l'Eglise. Prenons, par exemple, la coutume d'adorer Dieu le dimanche. Bien que manifestement pratiquée par l'Eglise primitive, cette tradition n'est pas spécifiquement prescrite dans le Nouveau Testament. Il se trouve, cependant, des circonstances particulières, dans certains pays musulmans par exemple, qui peuvent inciter des communautés à célébrer le culte un autre jour de la semaine que le dimanche, mais aucune Eglise ne devrait décider d'abandonner le culte du dimanche sous prétexte que cela n'est pas requis par l'Ecriture. Dans ces cas de figure, l'unité visible du monde chrétien devrait être privilégiée si aucun principe théologique n'est remis en cause.

X. Mission et évangélisation

1. Notre vocation est d'être les témoins de Dieu en paroles et en actes

Notre mission dans le monde découle de notre passion pour la gloire de Dieu et de notre assurance concernant l'avènement de son royaume. L'Eglise en tant que corps de Christ est l'instrument dont Dieu se sert pour évangéliser, c'est-à-dire prêcher et partager l'Évangile de Jésus-Christ, à la fois en paroles et en actes, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés et qu'il est ressuscité d'entre les morts selon les Écritures. En tant que Seigneur souverain, il offre maintenant le pardon des péchés, la vie éternelle et les dons de l'Esprit à ceux qui se repentent et qui croient. L'obéissance au mandat de notre Dieu nous impose de tendre deux mains aux êtres humains : (1) l'une qui les appelle à la repentance, à la foi et à la réconciliation éternelle avec Dieu par Christ, et (2) l'autre qui accomplit des œuvres de miséricorde et de compassion, déployant ainsi, au nom du Christ, la bonté du royaume de Dieu sur la terre. Tel est l'exemple donné par Christ lui-même ; il atteste que nous sommes conformes à l'image de Christ et que nous avons reçu le Saint-Esprit comme arrhes et gage de la nouvelle création de Dieu.

2. L'étendue de l'appel à la mission

Quand nous exhortons nos contemporains à aimer et à se repentir dans toutes les sphères de l'existence, notre proclamation de l'Évangile a des conséquences sociales. De même, quand nous témoignons de la grâce de Jésus-Christ qui transforme, notre engagement social a des répercussions évangéliques. Si nous ignorons le monde, nous trahissons le mandat missionnaire par lequel Dieu nous envoie dans le monde pour le servir. Si nous ignorons ce mandat, nous n'avons rien à apporter au monde. Notre obéissance à Dieu, qui manifeste notre entière confiance en lui, stimule notre zèle pour la mission. Cela rend notre témoignage à la fois téméraire et doux et éveille l'intérêt des non-croyants.

3. La compassion des chrétiens pour le monde

Il est essentiel que les chrétiens soient revêtus de compassion au nom de Christ lorsqu'ils se trouvent face à la pauvreté, la maladie, l'injustice et toutes formes de misère humaine. Nous nous sentons concernés par le fait que, dans ce monde, des millions de personnes vivent dans une pauvreté indescriptible. En nous appelant à nous revêtir de compassion, Dieu nous invite à rejoindre les pauvres dans leur misère et à propager sa grâce qui transforme. Cette démarche suppose une qualité de vie spirituelle qui nous permette d'aller vers une communauté éprouvée par la souffrance, non pas comme des sauveurs, mais comme des serviteurs de Christ, le Sauveur.

4. La transformation de la communauté humaine

Nous comprenons que la transformation de la communauté humaine correspond à un total renversement des effets du péché sur toute vie et sur toute la terre. Le péché détourne les hommes et les femmes de Dieu, les aliène d'eux-mêmes et des autres, les rend insensibles à l'environnement et à la restauration que Dieu a prévue pour la création. Il est dans l'intention de Dieu que tous les êtres humains soient les porteurs accomplis de son image. Cette tâche, qui commence dans cette vie, ne sera achevée que lorsque Christ reviendra dans sa gloire à la fin des temps. Elle a pour finalité de transformer la cité humaine corrompue par le péché dans laquelle nous vivons et de construire un nouvel environnement culturel et social conforme à la nature du Royaume de Dieu que Christ a inauguré.

XI. La loi et l'éthique

1. La loi naturelle

La loi est l'expression de l'amour de Dieu, elle révèle ses justes exigences pour la race humaine. Elle a été écrite, lors de la création, dans le cœur des êtres humains qui, malgré leur condition de pécheur, ont toujours conscience de ses exigences. En Eden, Dieu a également clairement communiqué sa volonté aux humains en leur ordonnant de ne pas manger du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

2. La loi de Moïse

La loi mosaïque contenait des éléments cérémoniels, désormais accomplis, qui annonçaient la personne et l'œuvre du Christ ainsi que la vie de l'Eglise. La loi comportait aussi des textes législatifs qui ont façonné la vie civile d'Israël et qui offrent des principes de justice qui sont toujours valides pour la vie et les lois de toutes les nations. Quant aux prescriptions morales, elles continuent de servir de modèle à un style de vie irréprochable. La loi de Dieu dévoile le péché des êtres humains et les conduit vers Christ, le seul Sauveur. La loi contribue, en outre, à contenir la manifestation du péché dans la société. Elle sert aussi de guide de conduite aux chrétiens alors qu'ils sont rendus toujours plus conformes à l'image du Christ. Elle révèle à la fois le péché à détester et la justice à rechercher inlassablement.

3. Christ comme accomplissement de la loi

Christ a accompli les exigences de la loi, devenant une malédiction pour le peuple qu'il a choisi. Ceux qui ont été amenés à la foi en Christ expriment leur amour pour le Seigneur en obéissant à ses commandements avec l'aide du Saint-Esprit.

4. Le mariage et l'éthique sexuelle

Le mariage, hétérosexuel et monogame, a été institué par Dieu, l'homme et la femme quittant leur propre famille pour s'attacher l'un à l'autre pour la vie. C'est au sein de cette union que les désirs sexuels sont comblés et les enfants qui en naîtront bénéficieront d'une attention et d'une éducation reposant sur la connaissance et la pratique de la foi chrétienne. Il arrive que des déviations par rapport à ce modèle surviennent à cause du péché de l'être humain. La Bible ne permet pas les relations sexuelles en dehors des liens du mariage ainsi que les unions entre personnes de même sexe. La dissolution d'un mariage est acceptable en cas d'adultère ou si des non-croyants quittent irrémédiablement leur conjoint chrétien. Dans les Ecritures, l'homme est décrit comme « le chef » de la femme, tout comme Christ est « le chef » de l'homme et Dieu est « le chef » de Christ. Cette fonction d'autorité dans la famille et dans l'Eglise se manifeste en aimant comme Christ a aimé l'Eglise.

5. Planning familial

Le planning familial est acceptable, bien que la contraception qui consiste à prendre une pilule après la conception ou à pratiquer l'avortement d'un fœtus constitue, en fait, la destruction d'une nouvelle vie. Pour les couples mariés éprouvant des difficultés pour concevoir, la fécondation in vitro (FIV) est une option possible, alors que le recours au sperme d'un donneur ou d'une mère porteuse ne l'est pas, car ces pratiques, bien que médicalement possibles, portent atteinte à la relation conjugale. L'expérimentation sur des embryons humains correspond à une destruction de la vie humaine, tout

comme celle qui est pratiquée sur des adultes qui peut entraîner maladie, handicap ou même la mort. Bien que le clonage des êtres humains (« transfert de cellules nucléaires somatiques ») soit techniquement possible, ni « la reproduction par clonage », ni « le clonage thérapeutique » ne correspondent au modèle biblique pour lequel le sexe et la procréation font partie de la relation d'alliance que constitue le mariage. Les découvertes scientifiques humaines, bien qu'intrinsèquement bonnes, peuvent être utilisées pour défier les structures morales que Dieu a données à sa création. La vie et la capacité de porter des enfants sont des dons de Dieu qu'il confère souverainement.

6. La prolongation de la vie

Le corps humain est sujet à diverses maladies que la médecine moderne est capable de soigner, avec des traitements appropriés, par le recours à la chirurgie et à des médicaments. Les transferts d'organes sont une extension légitime de ces interventions médicales destinées à guérir des maladies et à prolonger la vie.

7. La fin de vie

Tout comme la création d'une nouvelle personne, la fin de vie est une œuvre de Dieu. L'origine et la fin de la vie relèvent, l'une et l'autre, de la souveraine volonté divine. Les médicaments, s'ils peuvent être utilisés pour soulager la douleur, ne doivent pas servir à mettre fin à la vie humaine. Ils ne sont pas non plus destinés à provoquer un plaisir solitaire ou des expériences sensorielles ou extatiques. Bien que la technologie moderne puisse garder une personne en vie artificiellement, il n'est pourtant pas répréhensible d'interrompre le recours à ce genre d'équipement lorsqu'il ne subsiste plus aucune activité cérébrale.

XII. Eschatologie

1. Le plan éternel de Dieu

Dès le commencement de l'histoire, le repos sabbatique de Dieu et la vie éternelle signifiée par l'arbre de vie véhiculent l'accomplissement de la promesse selon laquelle la probation³ d'Adam prendrait fin. Cette promesse anticipait l'intention divine de perfectionner sa création qu'il avait faite « très bonne ». Paul voyait dans la résurrection (ou la recréation) du dernier Adam l'accomplissement de la promesse faite au premier Adam avant la chute. L'histoire de la rédemption met en évidence le déploiement du projet de salut mis en œuvre par Dieu, lequel culmine dans la vie et la mort du Sauveur, l'annonce du salut aux nations et la recréation eschatologique des cieux et de la terre. Ceux qui sont unis au Christ dans cette vie connaissent déjà la puissance du monde à venir grâce à l'Esprit qui vit en eux. Bien qu'ils aient à connaître la mort, ils ont déjà un avant-goût de la résurrection à venir.

2. L'état des êtres humains après la mort

Immédiatement après la mort, les âmes des êtres humains ne s'endorment pas ; elles retournent à Dieu, tandis que leurs corps sont détruits. Les âmes des élus vivent en la présence de Dieu,

³ Mise à l'épreuve.

connaissent une sainteté et une joie parfaites et règnent avec Christ, en attendant la résurrection. Ce bonheur n'est pas terni par le souvenir de leur vie sur terre car, désormais, les élus considèrent toutes choses à la lumière de la volonté et du plan parfait de Dieu. Leur bonheur et leur salut proviennent uniquement de la grâce de Dieu. Les élus n'ont pas le pouvoir d'intercéder pour les vivants ou de devenir médiateurs entre eux et Dieu. Les âmes des perdus ne sont pas détruites après la mort. En attendant le jour du jugement, elles connaissent la souffrance et les ténèbres, étant privées de la présence de Dieu. Après la mort, il n'y a pas d'autre état intermédiaire que ces deux-là. Ni les âmes des élus, ni celles des perdus ne peuvent retourner, après la mort, sur la terre des vivants. Les expériences attribuées à l'action d'âmes désincarnées proviennent soit de l'imagination humaine, soit de l'intervention de démons.

3. La seconde venue de Christ

La résurrection de Christ, suivie de l'effusion du Saint-Esprit, a inauguré l'ère nouvelle que les Ecritures appellent « les derniers jours ». Dans le temps présent, le chrétien vit dans la réalité « semi-eschatologique » du « déjà » de l'œuvre accomplie par Christ et du « pas encore » de l'économie à venir. Un jour, Christ reviendra dans ce monde, de manière visible, avec le corps glorieux de sa résurrection, de telle sorte que le monde entier le verra. Il viendra revêtu de puissance, avec les saints et ses anges, pour juger tous les êtres humains et réaliser pleinement le royaume de Dieu. Les Ecritures nous exhortent fortement à être prêts pour la venue de Christ ; pourtant, elles ne nous donnent ni un horaire ni des signes indiquant quand ces événements auront lieu. L'avènement de Christ demeure la plus importante espérance chrétienne. L'Eglise est incitée à prier pour ce retour glorieux du Seigneur et à le hâter en prêchant la bonne nouvelle de l'Evangile au monde entier.

4. La résurrection des morts

Les morts qui appartiennent à Christ ressusciteront par sa puissance, avec un corps semblable au sien ; ils pourront être éternellement en communion avec Dieu et connaître une joie sans fin. Quant aux perdus, ils ressusciteront aussi, mais pour le jugement et un châtement éternel. Ce dernier sort devrait nous faire trembler, nous inquiéter et nous conduire à prêcher l'Evangile de la grâce salvatrice de Dieu à toutes les nations. L'identité personnelle des élus comme des perdus sera identique à celle qu'ils avaient sur terre, mais la nature et les propriétés de leur corps seront transformées.

5. Le jugement dernier

Christ reviendra dans ce monde en tant que juge, parce qu'il est le Fils de l'homme et le roi qui règne sur l'univers éternellement. Il jugera les vivants et les morts en toute justice et ne fera preuve ni de favoritisme ni de partialité. Les élus seront déclarés justes en vertu de la mort et de la résurrection de Christ pour eux, et invités à entrer dans son royaume éternel. Les méchants et les réprouvés seront convaincus, en toute justice, de leurs péchés et de leurs iniquités et exclus avec Satan et les démons de la présence du Seigneur. En attendant, les chrétiens devraient soutenir tout effort légitime contribuant à l'avènement d'un monde plus juste, sachant qu'un jugement définitif et parfait ne sera rendu qu'à la fin des temps. Quant aux récompenses que Christ a promises à son peuple, l'Ecriture en parle peu, mais assez pour nous inciter encore plus à l'obéissance et à la fidélité.

6. Le millénium

La période qui s'étend entre l'ascension de Christ et son retour, c'est-à-dire l'époque de l'histoire où la bonne nouvelle de l'Évangile et ses bénédictions sont annoncées aux nations, correspond, pour la majorité des Églises, au millénium dont il est question dans les Écritures. Certains, cependant, pensent que le millénium correspond à une période de mille ans qui verra le Christ régner sur la terre après son retour. Le temps présent endure toujours les conséquences de la rébellion et du péché humains comme celles du pouvoir de Satan. Des manifestations du mal surviendront encore dans le monde, parallèlement aux manifestations du royaume de Dieu, jusqu'au retour en gloire du Seigneur.

7. La nouvelle création

Après le retour du Christ, Dieu recréera l'univers matériel et son peuple ressuscité, revêtu d'immortalité et de perfection, vivra pour toujours sous le règne de Christ sous ces nouveaux cieux et sur cette nouvelle terre.

8. Événements eschatologiques et leurs différentes interprétations

Les chrétiens s'accordent sur les événements principaux se rapportant à la fin des temps, mais ils peuvent diverger sur leur séquence et leur nature. Aussi ces questions ne devraient-elles être abordées qu'avec humilité, en se souvenant que, souvent, ce n'est qu'après leur accomplissement que le peuple de Dieu a pleinement compris les prophéties.

ASSOCIATION RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE MONDIALE

Pour la promotion de réseaux et de partenariats réformés dans le monde entier

L'Association réformée évangélique mondiale (AREM) – World Reformed Fellowship (WRF) a été fondée, le 24 octobre 2000, lorsque deux associations internationales, créées toutes deux en 1994, se sont unies.

– L'une, la World Fellowship of Reformed Churches (WFRC) avait été fondée par l'Église presbytérienne en Amérique (The Presbyterian Church in America), l'Église presbytérienne nationale du Mexique (The National Presbyterian Church of Mexico), l'Église presbytérienne du Brésil (The Presbyterian Church of Brazil), et comprenait aussi des dénominations évangéliques provenant de la plupart des pays d'Amérique latine, ainsi que d'Églises en Inde, en Afrique de l'Est et aux États-Unis.

– L'autre, l'Association réformée internationale (The International Reformed Fellowship, IRF) regroupait des leaders réformés évangéliques de Corée, d'Indonésie, de Taiwan, du Japon et d'autres parties de l'Asie.

L'Association réformée évangélique mondiale (AREM) – World Reformed Fellowship (WRF) est donc la première véritable association internationale réformée et évangélique de l'histoire.

L'AREM a pour but de promouvoir une pensée et une vision globale réformées du monde et de l'existence humaine. Ses objectifs sont multiples : informer et encourager les Églises et les individus se réclamant de cette foi, proposer une plateforme pour débattre des questions d'actualité, offrir leurs services à la communauté réformée évangélique, promouvoir un type d'évangélisation

spécifique et garder, confirmer et défendre les saines doctrines ainsi que les principes bibliques et théologiques qui distinguent ses membres en tant que chrétiens réformés.

L'AREM est une association fraternelle et non un conseil. Son conseil d'administration est composé de trente-cinq personnes provenant de dix-huit nations. L'appartenance à l'AREM est gratuite. A la date du 1^{er} novembre 2014, elle regroupait 67 dénominations, 92 Eglises locales, 152 organisations et 693 membres individuels provenant de plus de 75 pays répartis sur les six continents. La liste détaillée des membres est disponible sur :

<http://www.wrfnet.org/web/guest/aboutwrf/membershiplist>.

Les membres de l'AREM (Eglises, organisations ou individus)

- déclarent que les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la Parole de Dieu inspirée par Dieu, étant sans erreur dans tout ce qu'elles enseignent ;
- adhèrent à la foi chrétienne historique telle qu'elle est exprimée dans les credo de l'Eglise primitive, le Symbole des Apôtres, les textes de Nicée et de Chalcédoine, et à une ou plusieurs des formulations historiques de la foi réformée, la Confession de foi de La Rochelle, la Confession de foi écossaise, la Confession de foi belge, le Catéchisme de Heidelberg, les Canons de Dordrecht, la Confession de foi de Westminster, la Confession de foi baptiste de Londres de 1689 et la Déclaration de Savoie.

Dans toutes ses activités, l'AREM a pour objectif que les forces des uns deviennent les forces de tous au service de Jésus-Christ.